

À la demande du M. Maire, une somme de 15.000 francs par mois
à titre de supplément en billeau Courte' des Sots du Bois et chêne à Gontellac.

Dépenses mandatées chapitre XXVII art 3

Adopté à l'unanimité'

6. Commérées

de l'assemblée Municipale

Sur la mémoire présenté par M. Yer et Longrand

Sur l'avis de la commission des Finances.

déciéde

de donner mandat à M. le Maire afin de signer:

- avec M. Longrand un marché de 371.500 francs.
- avec M. Yer un marché de 445.198 francs.

Avoc reparation de casseaux sinistres.

Expenditures seront imputées sur le Chapitre "Donnages de guerre"
restitution de casseaux sinistres" (Chèque XXX est 14)

Adopté à l'unanimité
Indemnités au Secrétaire Général et aux Secrétaires Généraux adjoints.

Approuvée le 18-11-54

54073

Sur l'avis de M. le Secrétaire Général et motif partiellement du 5 Janvier 1953.

de cette

L'attribution aux Secrétaires Général d'une indemnité annuelle de 34.500 francs

pour frais supplémentaires

- soit que sur la demande de l'intérieur cette somme sera versée sur les dépenses industrielles Chèque XXXI avec le libellé suivant: "Fondation